

La Fondation Dr Julien travaille pour que le maximum d'enfants vulnérables puisse avoir accès aux soins et aux services de pédiatrie sociale, dans le respect de leurs droits fondamentaux. Pour y arriver, nous avons besoin de professionnels, des gouvernements, des entreprises, mais aussi de vous.

Faites partie du grand cercle avec la Fondation Dr Julien et aidez-nous à soigner plus de 10 000 enfants vulnérables.

Dons planifiés et par testament



Aidez ceux qui vous suivront

De nombreuses circonstances nous rappellent à quel point il est important d'accorder un soutien financier à long terme afin de répondre aux besoins des enfants vulnérables.

Perpétuez votre souvenir ou celui d'un être cher

Laisser en héritage un don qui vient du cœur à la Fondation Dr Julien ajoute un sens à une vie bien remplie et vous permet de laisser votre marque dans la société.

Apportez du soutien à long terme

La Fondation Dr Julien a besoin de l'aide financière du plus grand nombre de personnes afin de poursuivre sa mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié?

Un don planifié, qui fait l'objet d'une planification financière, fiscale ou successorale, est une manière de réaliser vos ambitions philanthropiques tout en permettant de réduire les impôts à payer par vos héritiers sur votre succession. Le don planifié peut prendre plusieurs formes : un don testamentaire, un don au moyen de l'assurance vie, un don de bien immobilier, une rente de bienfaisance, une fiducie de bienfaisance, un don de valeurs mobilières et chacun comporte des avantages fiscaux différents.

Les dons planifiés ont des retombées concrètes et durables. Ils permettent d'assurer la pérennité de la Fondation Dr Julien en bénéficiant du financement à long terme dont elle a besoin pour dispenser les services nécessaires au maintien et au développement des enfants vulnérables.

En guise de reconnaissance et pour ne jamais oublier

Pour chaque don planifié d'une valeur de 10 000 \$ et plus, la Fondation Dr Julien rendra honneur à votre générosité en apposant une plaque commémorative en votre nom.

Comment planifier un don?

La planification d'un don est d'abord et avant tout un geste du cœur. Il est cependant important de connaître les règles fiscales qui s'appliqueront. Plus un don planifié est structuré, plus son impact est important.

C'est pourquoi nous vous recommandons également de consulter un professionnel (notaire, comptable, conseiller financier, etc.) afin de vous aider à prendre les bonnes décisions et à planifier votre don. L'important est de prévoir un don selon ses moyens à l'aide d'un conseiller. C'est souvent par l'accumulation de tels dons testamentaires que les organismes assurent leur mission.

Quel que soit le montant envisagé, votre don planifié est important pour la Fondation Dr Julien et notre équipe de financement est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Don testamentaire (legs charitable)

Une fois le bien-être de votre famille et de vos proches assuré, vous pouvez choisir de faire un don significatif à une ou à plusieurs œuvres de bienfaisance en rédigeant vos volontés. Advenant des changements importants dans votre vie, vous pouvez toujours modifier votre testament en fonction de votre situation. Il est financièrement rassurant puisqu'il permet de garder le contrôle total sur des avoirs tout au long de sa vie. Planifier un don à la Fondation Dr Julien permet de venir en aide aux enfants vulnérables ainsi qu'à leur famille.

Le don testamentaire demeure l'une des façons les plus simples et les plus accessibles de planifier un don. De nombreux choix s'offrent à vous :

- le legs à titre particulier en léguant une somme d'argent, un REER, un FEER, des titres cotés en Bourse ou un bien déterminé ;
- le legs résiduaire (la totalité ou un pourcentage de ce qui reste après le paiement des dettes et des legs particuliers) ;
- le legs universel en léguant la totalité des biens, et le legs à titre universel sera divisée entre vos héritiers et la Fondation ;

Tous ces moyens donnent droit à un reçu officiel qui peut être utilisé lors de la déclaration des revenus du donateur, à la suite de la disparition. Les avantages fiscaux découlant d'un don par testament peuvent réduire, d'une façon remarquable, les impôts à payer par la succession.

Nous vous recommandons également de consulter un professionnel (notaire, comptable, conseiller financier, etc.) afin de vous aider à prendre les bonnes décisions et à planifier votre don.



Vous avez des questions ?
Contactez-nous
dons@fondationdrjulien.org

Au nom de tous les enfants,
MERCI !